
En présence de

Sont présents :

Nom	Groupe représenté
ALLARD, Geneviève	Représentante des parents
BEAUDRY, FRANCE	Directrice
BERGERON, Lyse	Soutien : <i>Responsable du service de garde</i>
CHAMPOUX, Julie	Enseignante
GIARD, Véronique	Enseignante
GIRARD, Chanelle	Enseignante
HARDY, Marie-Claude	Représentant des parents
MARCOTTE, Sophie	Représentant des parents
M-BOUCHARD, Maggie	Représentant des parents
NDORERAHO, Jean Paul	Représentant des parents
PETITCLERC, Mélanie	Directrice adjointe
RHÉAUME, Annie	Enseignante
ROUETTE, Véronique	Soutien : <i>Éducatrice du service de garde</i>

Absence (s) :

VERMOT-DESROCHES, Mathieu	Représentant des parents
---------------------------	--------------------------

1. Présences et quorum

Monsieur Jean-Paul Ndoreraho ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. Question du public

Aucun public

CONSIDÉRANT	que madame France Beaudry, directrice de l'école, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 11 octobre 2022 en collaboration avec monsieur Jean Paul Ndoreraho, président du conseil d'établissement ;
CONSIDÉRANT	que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'École intégrée des Forges ;
CONSIDÉRANT	les ajouts faits par les membres au point 9 ;
IL EST PROPOSÉ PAR	madame Annie Rhéaume ;
ET APPUYÉ PAR	madame Geneviève Allard ;
D'ADOPTER	l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 11 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Approbation du procès-verbal

CONSIDÉRANT	que conformément à l'article 69 de la <i>Loi</i> sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance ;
IL EST PROPOSÉ PAR	madame Véronique Giard ;
ET APPUYÉ PAR	madame Julie Champoux ;
DE DISPENSER	le secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022 ;
D'APPROUVER	tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022 du conseil d'établissement de l'École intégrée des Forges.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivis du procès-verbal

Un suivi a été fait en même temps que la lecture du procès-verbal.

6. Correspondance

a) Courrier adressé au conseil d'établissement par le président :

Aucune correspondance

7. Rapport de la directrice

Madame France Beaudry, directrice de l'école, nous informe des points suivants :

a) **Proposition au niveau des collations possibles en lien avec le code de vie** 155-CÉ 22/23-03

CONSIDÉRANT	les saines habitudes de vie ;
CONSIDÉRANT	le guide alimentaire canadien ;
CONSIDÉRANT	le travail de consultation fait avec l'équipe école ;
CONSIDÉRANT	la nouvelle proposition de la direction ;
IL EST PROPOSÉ PAR	madame Marie-Claude Hardy ;
ET APPUYÉ PAR	madame Annie Rhéaume ;
D'ADOPTER	la nouvelle politique école concernant les collations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) **Défi OSEntreprendre** 155-CÉ 22/23-04

CONSIDÉRANT	que madame France Beaudry, directrice de l'école ; nous informe que plusieurs enseignants participeront au défi OSEntreprendre ;
CONSIDÉRANT	le financement fait par le gouvernement ;
CONSIDÉRANT	la vente de produits qui suivra ;
CONSIDÉRANT	la nouvelle proposition de la direction ;
IL EST PROPOSÉ PAR	monsieur Jean-Paul Ndoreraho ;
ET APPUYÉ PAR	madame Lyse Bergeron ;
D'APPROUVER	la tenue de ces projets.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

c) La directrice nous informe d'un protocole à venir en lien avec les mesures contraignantes, du protocole en lien avec les demandes de parents pour les révisions de notes et de la liste d'attente en lien avec la mesure 30810.

8. Sujets de discussion

a) **Élection au poste de président (e)** 155-CÉ 22/23-05

CONSIDÉRANT	l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire ;
CONSIDÉRANT	que la direction d'école a vérifié l'intérêt de chaque représentant des parents à occuper le poste ;
IL EST PROPOSÉ PAR	madame geneviève Allard et résolu (à l'unanimité) ;

DE NOMMER

madame Marie-Claude Hardy à titre de présidente du conseil d'établissement de l'École intégrée des Forges pour l'année scolaire 2022-2023.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

b) **Élection au poste de vice-président (e)**

155-CÉ 22/23-06

CONSIDÉRANT

l'article 60 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son/sa vice-président(e) parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR

madame Marie-Claude Hardy ; et résolu (à l'unanimité) ;

DE NOMMER

monsieur Jean-Paul Ndoreraho à titre de remplaçant à la présidence du conseil d'établissement de l'École intégrée des Forges pour l'année scolaire 2022-2023 ;

DE MANDATER

madame France Beaudry, directrice de l'école, pour qu'elle informe le centre de services scolaire du nom de la nouvelle personne qui remplacera la présidence du conseil d'établissement.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Nomination d'un(e) secrétaire**

155-CÉ 22/23-07

IL EST PROPOSÉ PAR

madame Chanelle Girard ;

ET APPUYÉ PAR

madame Annie Rhéaume ;

DE NOMMER

à chacune des rencontres, une nouvelle personne ; à titre de secrétaire du conseil d'établissement de l'École intégrée des Forges pour l'année scolaire 2022-2023.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

d) **Proposition d'un membre de la communauté**

Les membres du conseil d'établissement sont à la recherche d'une personne intéressée.

e) **Dénonciation conflit d'intérêt**

Madame France Beaudry, directrice de l'école, nous présente le formulaire de dénonciation d'intérêt.

CONSIDÉRANT	l'application de l'article 67 de la LIP qui stipule que le conseil d'établissement doit se doter de règles de régie interne et d'un calendrier des rencontres ;
IL EST PROPOSÉ PAR	monsieur Jean-Paul Ndoreraho ;
ET APPUYÉ PAR	madame Sophie Marcotte ;
D'ADOPTER	les règles de régie interne et le calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2022-2023. Une copie de la proposition est versée en annexe comme en faisant partie intégrante.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Budget C.É

155-CÉ 22/23-09

CONSIDÉRANT	que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement de l'École intégrée des Forges doit adopter et transmettre au centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement pour l'année scolaire 2022-2023 ;
CONSIDÉRANT	les crédits alloués à l'école par le centre de services scolaire pour le fonctionnement du conseil d'établissement ;
CONSIDÉRANT	que le budget prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses ;
CONSIDÉRANT	la recommandation de la direction ;
IL EST PROPOSÉ PAR	madame Annie Rhéaume ;
ET APPUYÉ PAR	madame Geneviève Allard ;
D'ADOPTER	la proposition du budget du conseil d'établissement de l'École intégrée des Forges et de transmettre ledit budget au centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'état et la forme qu'il a été présenté dans nos règles de régie interne et dont une copie est annexée à la présente comme faisant partie intégrante. Comme les prévisions de dépenses peuvent varier en cours d'année et considérant la transférabilité de certains postes budgétaires, la direction d'école est autorisée à faire les transferts et les corrections requises dans le cadre du cours normal des opérations financières de l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Budget 2021-2022 (FDS-fondation)

Madame France Beaudry, directrice de l'école, nous informe que nous avons :

- un montant de 21 000 \$ en fond à destination spécial qui servira au parc-école de l'édifice Maurice Poulin ;

- un solde de 5000 \$ dans le budget 2021-2022, un projet sera présenté pour l'appropriation de ce budget ;
- un solde à zéro dans la fondation E.I.D.F puisque celle-ci est dissoute.

h) Rapport annuel 21-22 / Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 155-CÉ 22/23-10

CONSIDÉRANT	les articles 75 et 83 qui stipulent que le conseil d'établissement approuve le rapport annuel du projet éducatif et du plan de lutte contre la violence et l'intimidation ;
CONSIDÉRANT	la présentation des différents tableaux nous informant des incidents qui ont eu lieu dans notre école cette année ;
CONSIDÉRANT	la recommandation de la direction ;
IL EST PROPOSÉ PAR	monsieur Jean-Paul Ndoreraho ;
ET APPUYÉ PAR	madame Maggie M-Bouchard ;
D'ADOPTER	le document « rapport annuel » de l'année scolaire 2021-2022 du conseil d'établissement tel que présenté incluant la reddition de compte du projet éducatif et du plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

i) Levée de fonds 2022-2023/Vêtements 155-CÉ 22/23-11

CONSIDÉRANT	que selon l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou organisme désirant soutenir financièrement les activités de l'école ;
CONSIDÉRANT	que les sommes recueillies seront utilisées à des fins éducatives, récréatives et culturelles, après consultation des membres de l'équipe-école et du conseil d'établissement ;
CONSIDÉRANT	la recommandation de la direction ;
IL EST PROPOSÉ PAR	madame Annie Rhéaume ;
ET APPUYÉ PAR	madame Marie-Claude Hardy ;
DE RÉALISER	la levée de fonds dans les délais et avec la compagnie proposée.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

j) Lecture du p.-v. de l'AGA du 22 septembre 2022

Nous prenons connaissance du document afin de vérifier si tout était conforme. Le tout étant conforme, aucun correctif n'a été apporté.

k) Activités et sorties éducatives 2022-2023

155-CÉ 22/23-12

CONSIDÉRANT	l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'approuver les activités et sorties éducatives ;
CONSIDÉRANT	la participation des enseignants à leur élaboration ;
CONSIDÉRANT	la pertinence des liens entre le choix des activités et les objectifs visés ;
CONSIDÉRANT	la recommandation de la direction ;
CONSIDÉRANT	l'explication qui sera donné aux parents en lien avec les frais plus élevés des 3 ^e années ;
IL EST PROPOSÉ PAR	madame Geneviève Allard ;
ET APPUYÉ PAR	monsieur Jean-Paul Ndoreraho ;
D'APPROUVER	la programmation des activités et sorties de l'année 2022-2023. Une copie est annexée comme faisant partie intégrante de la résolution.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

l) Service de garde

155-CÉ 22/23-13

CONSIDÉRANT	que l'équipe du service de garde s'est mobilisée pour planifier les activités et sorties des journées pédagogiques ;
CONSIDÉRANT	que l'équipe a pris en considération la hausse du coût de fréquentation lors d'une journée pédagogique afin de minimiser les frais chargés aux parents ;
CONSIDÉRANT	que les intérêts des enfants ont été pris en compte ;
CONSIDÉRANT	que l'offre est variée ;
CONSIDÉRANT	la recommandation de la direction ;
IL EST PROPOSÉ PAR	madame Maggie M-Bouchard ;
ET APPUYÉ PAR	madame Véronique Giard ;
D'APPROUVER	le plan d'activités et de sorties 2022-2023 tel que proposé. Une copie est annexée comme faisant partie intégrante de la résolution.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

m) Projet de SASEC-Paniers de Noël

155-CÉ 22/23-14

CONSIDÉRANT	l'offre du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire ;
CONSIDÉRANT	les valeurs humanitaires d'un tel projet ;

CONSIDÉRANT	que la solidarité est une valeur de l'école verte Brundtland ;
CONSIDÉRANT	la recommandation de la direction ;
IL EST PROPOSÉ PAR	madame Annie Rhéaume ;
ET APPUYÉ PAR	madame Geneviève Allard ;
D'APPROUVER	la réalisation de paniers de Noël pour les familles démunies en 2022-2023.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9. Affaires diverses

- **Cour extérieure :**

Madame France Beaudry explique qu'elle est consciente du manque d'ombre sur la cour de l'école du P'tit-Bonheur. Une demande de subvention en lien avec un projet de classe extérieure a été faite.

- **Date de l'assemblée générale 2023-2024 :**

Un membre se questionne sur le format de la rencontre. Une solution pourrait être trouvée afin de rejoindre le plus de parents possible, par exemple en jumelant cette rencontre à une conférence ou autres propositions. Madame France Beaudry regardera ce qui sera possible de faire.

- **Journée d'accueil :**

Madame France Beaudry accueille les commentaires des parents en lien avec l'organisation de la journée d'accueil des élèves.

- **Formulaire de renseignements :**

Des questions sont posées par un membre en lien avec les formulaires de renseignements à compléter en début d'année. Est-ce qu'ils pourraient être complétés de façon informatique et pourquoi répondre à plusieurs formulaires semblables. La directrice fera un suivi.

- **Photos scolaires :**

Des commentaires sont émis et une décision sera prise lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement en lien avec les services et les dates pour l'année scolaire 2023-2024.

- **Recyclage de vêtements**

La proposition de la levée de fonds sera remise à une autre année.

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;
IL EST PROPOSÉ PAR madame Annie Rhéaume ;
ET APPUYÉ PAR madame Geneviève Allard
DE LEVER la présente assemblée ordinaire à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marie-Claude Hardy
Présidente

France Beaudry
Directrice